

## Lapierre, Marie-Ève

---

**De:** Responsable Accés  
**Envoyé:** 5 février 2021 15:04  
**À:** [REDACTED]  
**Objet:** Demande d'information  
**Pièces jointes:** PJ\_Complet.pdf; Liste des articles.pdf; Avis de recours.pdf

Québec, le 5 février 2021

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED],

La présente donne suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 11 janvier 2021, laquelle est rédigée ainsi :

« En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics, j'aimerais obtenir toute information et tout document afférents au "Fonds pour la croissance des entreprises québécoises" (FCEQ) et à son administration, ainsi qu'au "Groupe d'initiative financière" (GIF), y incluant :

- 1- tout procès verbal et/ou document afférent aux rencontres tenues dans le cadre de la mise sur pied du FCEQ et du GIF;
- 2- la politique d'investissement du FCEQ et/ou du GIF ou les plans/énoncés d'intention à cet égard;
- 3- les critères permettant d'évaluer le caractère "stratégique" des entreprises visées par le FCEQ et/ou le GIF (PME et grandes entreprises "fleurons");
- 4- toute liste d'entreprises identifiées comme à risque et/ou stratégiques, susceptibles de faire l'objet d'interventions du FCEQ et/ou du GIF;
- 5- la ou les politiques entourant l'approbation ministérielle des transactions du FCEQ et/ou du GIF;
- 6- les transactions envisagées et/ou réalisées par le FCEQ et/ou le GIF (directement ou dans le cadre de sociétés en commandite);
- 7- tout document afférent à l'analyse diligente, aux offres, aux négociations et aux pourparlers liés aux transactions susmentionnées;
- 8- l'identité des membres du comité de gestion du FCEQ et des membres du GIF;
- 10- les prérogatives et responsabilités de chacune des organisations membres du GIF dans le cadre des activités de ce dernier;
- 11- tout procès verbal et/ou document afférent aux rencontres du GIF depuis sa création. »

En vertu de l'article 47 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) (« Loi sur l'accès »), le ministère des Finances détient des renseignements relativement à votre demande. Vous trouverez ci-joint un document de 30 pages contenant les renseignements demandés.

Concernant le point 1 de votre demande :

- FCEQ : Vous trouverez les documents relatifs à la mise sur pied ainsi qu'un hyperlien vers le décret confirmant la création du Fonds :  
<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=13&file=2050-F.PDF>
- GIF : Vous trouverez des documents en lien avec la mise en place du GIF ainsi que des documents préparatoires à la première rencontre. Notez que des informations à propos de ce groupe sont aussi disponibles sur le site de l'Assemblée nationale (étude des crédits budgétaires) :  
[http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique\\_160283&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vlv9rjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz](http://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_160283&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vlv9rjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz)

Concernant les points 2, 3, 5 et 8 de votre demande pour le FCEQ :

- Les informations demandées sont disponibles dans la politique d'investissement du FCEQ, qui relève du ministère de l'Économie et de l'Innovation. Nous vous invitons à consulter l'avant-dernier paragraphe à ce sujet.

Concernant le point 3 de votre demande :

- GIF : Il n'existe aucun document à ce propos.

Concernant le point 4 de votre demande :

- Aucune liste n'a été produite pour le FCEQ et le GIF.

Concernant le point 5 de votre demande :

- GIF : Il n'existe aucun document à ce propos.

Concernant le point 8 de votre demande :

- GIF : Vous trouverez la liste des personnes invitées ainsi qu'une liste des présences.

Concernant les points 10 et 11 de votre demande :

- GIF : Vous trouverez une note intitulée « Mise en place », l'ordre de jour, une présentation PowerPoint ainsi que l'hyperlien vers la publication *Un plan pour que l'économie québécoise soit davantage une économie de dirigeants* :  
[http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/AUTFR\\_PlanSiegesSociaux.pdf](http://www.finances.gouv.qc.ca/documents/Autres/fr/AUTFR_PlanSiegesSociaux.pdf)

Notez que d'autres documents visés par votre demande ne sont pas accessibles, ou ne peuvent vous être transmis puisque ce sont des ébauches; certains renseignements visés en forment la substance, ils contiennent des renseignements dont la divulgation entraverait une négociation en cours avec un autre organisme public. Certains documents contiennent des renseignements financiers et des secrets industriels d'entreprises, des avis ou des analyses. Enfin, certains documents ont été préparés pour le ministre des Finances. Ils sont donc protégés en vertu des articles 9, 14, 20, 22, 23, 37, 39 et 34 de la Loi sur l'accès.

Outre la politique d'investissement du FCEQ, d'autres documents recensés relèvent de la compétence du ministère de l'Économie et de l'Innovation. En vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès, nous vous invitons à leur faire parvenir une demande. Vous trouverez ci-dessous les coordonnées de la personne responsable de l'accès à l'information pour cette organisation :

Monsieur Pierre Bouchard  
Secrétaire général  
Ministère de l'Économie et de l'Innovation  
710, Place d'Youville, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 4Y4  
Tél. : 418 691-5656

Télec. : 418 646-6497

Courriel : [pierre.bouchard@economie.gouv.qc.ca](mailto:pierre.bouchard@economie.gouv.qc.ca)

Si vous désirez contester cette décision, il vous est possible de le faire en vous adressant à la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie de recevoir, [REDACTED], l'expression de mes sentiments distingués.

**David St-Martin**

Directeur général de l'organisation du budget, de l'administration et du secrétariat

Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

**Direction générale de l'organisation du budget, de l'administration et du secrétariat**

390, boulevard Charest Est, 8<sup>e</sup> étage

Québec (Québec) G1K 3H4

Tél. : 418 643-1229 / Téléc. : 418 646-0923

Courriel : [david.st-martin@finances.gouv.qc.ca](mailto:david.st-martin@finances.gouv.qc.ca)

Avis de confidentialité : Ce courriel et les pièces qui y sont jointes peuvent contenir des renseignements confidentiels qui ne vous sont pas destinés. Si vous avez reçu cette correspondance par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser. Merci!

Pensez vert! Devez-vous vraiment imprimer ce courriel?

**ARRÊTÉ N° FIN-18 DU MINISTRE DES FINANCES**

**Loi sur l'administration financière  
(RLRQ chapitre A-6.001, a. 54)**

CONCERNANT la détermination des conditions applicables aux avances au fonds général de toute partie d'une somme portée au crédit du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises qui n'est pas requise pour son fonctionnement

ATTENDU QUE le gouvernement a annoncé, lors du Discours sur le budget 2019-2020, la mise en place d'une enveloppe de 1 000 000 000 \$ pour accompagner le développement des entreprises stratégiques du Québec;

ATTENDU QUE le Fonds pour la croissance des entreprises québécoises est institué en vertu de la Loi sur Investissement Québec (chapitre I-16.0.1);

ATTENDU QUE la moitié de l'avance prévue par l'article 35.21 de la Loi sur Investissement Québec (chapitre I-16.0.1), soit 500 000 000 \$, est virée au Fonds pour la croissance des entreprises québécoises, aux conditions et selon les modalités prises par le décret numéro 1223-2020;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 54 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ chapitre A-6.001) prévoit que le ministre des Finances peut déterminer les conditions applicables aux avances au fonds général de toute partie d'une somme portée au crédit d'un fonds spécial qui n'est pas requise pour son fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, le ministre des Finances arrête ce qui suit :

1. QUE les conditions applicables à toute avance au fonds général de toute partie d'une somme portée au crédit d'un fonds spécial qui n'est pas requise pour son fonctionnement soient les suivantes :

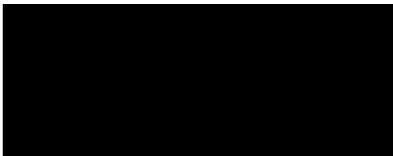
- a) l'avance sera en dollars canadiens et ne portera pas intérêt;
- b) le ministre des Finances remboursera toute partie des sommes avancées au fonds général sur présentation des pièces justifiant que cette partie est requise pour le fonctionnement du Fonds pour la croissance des entreprises québécoises;
- c) le ministre des Finances disposera d'un délai de cinq jours ouvrables pour procéder au remboursement;
- d) l'avance sera constatée par un billet;

2. Que chacune des personnes visées au paragraphe 1 du dispositif de l'arrêté ministériel n° FIN-3 du 7 juillet 2003 soit autorisées, au nom du ministre des Finances, à effectuer les avances autorisées en vertu du présent arrêté, à procéder à leur remboursement, à autoriser les virements nécessaires à ces fins et à signer tout billet visé au sous-paragraphe d du paragraphe 1 ci-dessus;

3. Que le présent arrêté prenne effet à la date de l'entrée en vigueur du décret numéro 1223-2020.

Le 25 novembre 2020

Le ministre des Finances,



ERIC GIRARD

Documents relatifs au Groupe  
d'intervention financière



## MISE EN ŒUVRE DU GROUPE D'INITIATIVE FINANCIÈRE ET DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL

### – Un plan pour que l'économie québécoise soit davantage une économie de dirigeants –

---

#### CONTEXTE

- Dans le cadre du Plan pour que l'économie québécoise soit davantage une économie de dirigeants (ci-après nommé « Plan »), le gouvernement a annoncé plusieurs initiatives, notamment la mise en place :
  - du Groupe d'initiative financière (GIF) pour optimiser l'intervention du gouvernement;
  - d'un comité interministériel chargé du suivi de la mise en œuvre de l'ensemble des mesures annoncées dans le cadre du « Plan ».
- Pour faire suite à ces annonces, le gouvernement doit prévoir la mise en œuvre de ces deux initiatives.

#### MISE EN ŒUVRE DU GROUPE D'INITIATIVE FINANCIÈRE

- Le gouvernement doit disposer en tout temps de l'expertise et de l'information nécessaires pour agir afin de prévenir les risques de déplacement du siège social d'entreprises majeures ainsi que pour répondre aux besoins financiers des entreprises en croissance.
- Pour répondre à ces objectifs, le GIF doit être composé d'acteurs de tous les milieux du financement d'entreprises afin d'avoir une expertise et une perspective complète en matière de financement des entreprises et des enjeux concernant la rétention des entreprises québécoises.

#### *Composition du groupe*

- Le GIF pourrait être composé de représentants des institutions suivantes :
  - Investissement Québec, les trois fonds fiscalisés, la Caisse de dépôt et placement du Québec, des représentants du gouvernement et la Banque de développement du Canada;
  - la Banque Nationale, la Banque Laurentienne, Desjardins, Industrielle Alliance;
  - Teralys Capital.
- Par ailleurs, des intervenants additionnels pourraient être consultés au besoin selon les sujets à traiter.

#### *Modes de fonctionnement*

- Afin de faciliter la circulation de l'information et de favoriser une plus grande efficacité, deux modes de fonctionnement pourraient être prévus :
  - consultations ad-hoc;
    - chaque organisation membre devrait nommer un représentant qui pourrait être contacté au besoin (dirigeant de l'organisme ou autre);
    - ce mode de consultation pourrait notamment être utilisé lorsque le gouvernement doit se positionner rapidement sur une transaction potentielle;

- rencontres formelles;
  - 1 ou 2 rencontres formelles pourraient être organisées chaque année;
  - ces rencontres permettraient au gouvernement de consulter les membres du GIF sur les grandes orientations, notamment en ce qui a trait au financement des entreprises ainsi que l'attrait et le maintien des sièges sociaux au Québec.

### **Rôles du gouvernement**

- Le GIF pourrait être co-présidé par la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et le ministre des Finances.
- Le comité interministériel formé de représentants du MESI, du MFQ et du MCE assurera la préparation des rencontres du GIF et la circulation de l'information stratégique au sein du gouvernement.
- Afin d'informer le gouvernement des enjeux concernant des entreprises spécifiques, le comité interministériel produira notamment des fiches techniques contenant entre autres les recommandations du GIF à l'égard des gestes à poser pour répondre à un risque de déplacement de centre décisionnel.
  - À cet égard, pour chaque dossier, une fiche type pourrait être préparée conjointement par les membres du comité interministériel et circulée aux autorités du MCE, du MESI et du MFQ.
- De plus, des recherches sur des sujets pertinents aux discussions du GIF pourront être produites par le gouvernement afin de fournir de l'information stratégique au GIF dans le cadre des rencontres.

### **ÉTAPES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU GROUPE**

1. Organiser une première rencontre du comité interministériel afin de discuter du fonctionnement souhaité du GIF (présentation du fonctionnement proposé).
2. Contacter les différents organismes et entreprises proposés afin de connaître leur intérêt à participer au GIF (voir en annexe la liste des membres permanents proposés).
3. Envoyer une lettre officielle d'invitation au GIF aux organismes et entreprises qui se seront montrés intéressés à y participer afin qu'ils délèguent un participant.
4. Annoncer publiquement la mise en œuvre du GIF.
5. Préparer la première rencontre, notamment par l'apport du comité interministériel et des propositions des membres du GIF.

[REDACTED]

I

[REDACTED]

[REDACTED]

## ANNEXE

---

### ENTREPRISES OU ORGANISMES QUI POURRAIENT ÊTRE INVITÉS AU GROUPE D'INTERVENTION FINANCIÈRE

- Voici la liste proposée des membres permanents au Groupe d'intervention financière :
  - Gaétan Morin, PDG, Fonds de solidarité FTQ;
  - Léopold Beaulieu, PDG, Fondation;
  - Luc Ménard, Chef de l'exploitation, CRCD;
  - Guy Cormier, PDG, Mouvement Desjardins;
  - Pierre Gabriel Côté, PDG, Investissement Québec;
  - Michael Sabia, PDG, Caisse de dépôt et placement du Québec;
  - Louis Vachon, Président et chef de la direction, Banque Nationale Groupe Financier;
  - Yvon Charest, Président et chef de la direction, iA Groupe financier;
  - François Desjardins, Président et chef de la direction, Banque Laurentienne;
  - Claude Gagnon, Directeur général, Opérations et Adjoint exécutif au Président, BMO Groupe financier, Québec;
  - Jacques Bernier, co-fondateur et associé principal, Teralys Capital;
  - Michael Denham, PDG, Banque de développement du Canada;
  - Pierre Hamelin, secrétaire général associé, MCE;
  - Jocelyn Dumas, sous-ministre, MESI;
  - Luc Monty, sous-ministre, MFQ.

Québec, le

Nom du destinataire  
Adresse non abrégée  
Ville (Province) Code postal

Objet : Invitation à la première rencontre du Groupe d'initiative financière

Madame ou Monsieur,

La présente est pour vous convier à la première rencontre du Groupe d'initiative financière qui se tiendra le 20 octobre 2017, de 14 h à 16 h, à la salle X de l'hôtel de l'ITHQ située au 3535, rue Saint-Denis à Montréal.

Lors de cette première rencontre à huis clos, le Plan pour que l'économie québécoise soit davantage une économie de dirigeants vous sera présenté et les participants seront invités à partager leurs constats et analyses concernant notamment la rétention des sièges sociaux d'entreprises québécoises.

Afin de planifier la logistique de cette rencontre, je vous saurais gré de nous transmettre, avant le 16 octobre 2017, la confirmation de votre présence à l'adresse suivante : [luc.monty@finances.gouv.qc.ca](mailto:luc.monty@finances.gouv.qc.ca).

Advenant le cas où vous ne seriez pas disponible pour la rencontre, vous pouvez nous transmettre le nom d'un remplaçant.

Nous vous prions d'agréer, monsieur x/madame y, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Carlos Leitão**  
Ministre des Finances

**Dominique Anglade**  
Ministre de l'Économie, de la Science  
et de l'Innovation

p. j. Ordre du jour

## Ordre du jour

Groupe d'initiative financière  
20 octobre 2017

---

1. **Mot de bienvenue des ministres**
2. **Présentation du Plan pour que l'économie québécoise soit davantage une économie de dirigeants**
  - Rappel du débat public concernant la vente de grandes entreprises québécoises à des intérêts étrangers
  - Présentation des défis à relever, des principes à respecter et des nouveaux moyens d'action
3. **Présentation du fonctionnement du Groupe d'initiative financière**
  - 2 modes de fonctionnement
  - Officialisation du réseau de contacts pour des consultations ad hoc
4. **Discussion ouverte**

Recueillir les opinions des membres du Groupe concernant :

  - la situation des sièges sociaux au Québec;
  - les moyens d'action à privilégier par le gouvernement;
  - les sujets à traiter en priorité lors des prochaines rencontres.

**GROUPE D'INITIATIVE FINANCIÈRE**

Vendredi 20 octobre 2017  
Hôtel de l'Institut  
Salle Saint-Louis, 6<sup>e</sup> étage  
3535, rue Saint-Denis  
Montréal (Québec) H2X 3P1

---

**ORDRE DU JOUR**

À partir de 13 h 30	Accueil des participants	30 minutes
De 14 h 00 à 14 h 10	Mot de bienvenue des ministres Leitão et Anglade et information sur le déroulement de la rencontre Présentation des participants	10 minutes
De 14 h 10 à 14 h 20	Présentation du portrait de la situation des sièges sociaux au Québec, du Plan pour que l'économie québécoise soit davantage une économie de dirigeants et du fonctionnement du Groupe d'initiative financière	30 minutes
De 14 h 40 à 15 h 55	Période d'échanges avec les participants	75 minutes
De 15 h 55 à 16 h 00	Mot de clôture des ministres	5 minutes
16 h 00	Fin de la rencontre	

27 septembre 2017

# Un plan pour que l'économie québécoise soit davantage une économie de dirigeants

## Pour une économie ouverte et prospère

# Les défis à relever

- Pour favoriser le développement et le contrôle des entreprises québécoises, 4 défis à relever ont été identifiés :
  1. Réduire le risque des prises de contrôle hostile d'entreprises québécoises cotées en bourse;
  2. Favoriser la relève entrepreneuriale et les transferts volontaires d'entreprises cotées ou non cotées en bourse;
  3. Offrir du financement qui répond aux besoins des entreprises québécoises en développement et en croissance;
  4. Accorder un traitement fiscal des dirigeants compétitif.

# Principes pour guider l'intervention du gouvernement

1. Les mesures engagées pour maintenir et développer les centres de décision au Québec ne doivent pas nuire à la fluidité des transactions avec le reste du Canada et l'étranger.
  - L'économie québécoise est une économie ouverte qui évolue dans un contexte de libre marché. Le Québec bénéficie de cette ouverture comme en témoigne l'importance des exportations québécoises et le solde positif des transactions entre les entreprises québécoises et étrangères.
2. Il faut que le niveau et la nature des moyens de protection mis en place respectent le contexte canadien et n'affectent pas la valeur des entreprises. Les moyens de protection doivent être analogues à ceux accessibles aux sociétés incorporées selon la loi fédérale.

# Deux modes d'actions

1. Le gouvernement considère que la meilleure façon de favoriser le développement et le contrôle des entreprises québécoises est de poursuivre l'amélioration de l'environnement économique.
  - Ce mode d'action est déjà engagé avec les mesures de réduction du fardeau fiscal des sociétés et des particuliers ainsi que des différentes initiatives annoncées dans le cadre du Plan économique du Québec.
2. Compléter l'action globale par des interventions plus directes pour répondre aux 4 défis identifiés.
  - Ces interventions ciblées visent trois domaines, soit :
    - financiers;
    - fiscaux;
    - réglementaires.

# Moyens d'actions financiers

## 1. Mise en place du Groupe d'initiative financière

- Objectif : pour disposer en tout temps de l'expertise et de l'information nécessaire pour agir afin de prévenir les risques de déplacement du siège social d'entreprises majeures ainsi que pour répondre aux besoins financiers des entreprises.
- L'un des mandats du groupe sera de conseiller le gouvernement relativement à la mise en place de politiques en matière de sièges sociaux et de financement des entreprises.

## 2. Moyens additionnels pour promouvoir le Québec

- Le gouvernement a accordé des crédits additionnels à Investissement Québec et aux organismes de promotion et de développement économique régional afin que les atouts du Québec soient mieux connus dans le reste du Canada et à l'étranger.

# Moyens d'actions fiscaux

1. Élargissement de l'allègement fiscal pour le transfert d'entreprises familiales
  - L'allègement fiscal permet aux entrepreneurs qui transfèrent leur entreprise à un membre de leur famille de bénéficier du même traitement fiscal que si l'entreprise avait été vendue à une personne n'ayant pas de lien de dépendance.
    - Mesure en vigueur seulement au Québec, le gouvernement fédéral ne s'est pas harmonisé.
2. Report du paiement de l'impôt lors d'une vente présumée d'actions d'une entreprise cotée en bourse
  - Afin d'éviter, dans certaines situations, la perte de contrôle ou la vente d'entreprises québécoises à des intérêts étrangers, le gouvernement a annoncé un report du paiement de l'impôt sur le gain en capital lors d'une vente présumée d'actions d'une entreprise cotée en bourse.
3. Harmonisation de l'imposition des options d'achat d'actions
  - Augmentation du taux de la déduction de 25 % à 50 % pour les options d'achat d'actions de sociétés ayant une présence importante au Québec, soit le même taux de déduction que dans le reste du Canada.

# Moyens d'actions réglementaires

- Le gouvernement entend s'appuyer sur les outils légaux en place pour que les entreprises cotées en bourse puissent réagir lors d'une offre publique d'achat hostile, notamment par :
  - la nouvelle réglementation canadienne encadrant les offres publiques d'achat hostiles en vigueur depuis mai 2016 qui donne plus de marge de manœuvre au conseil d'administration.



## GRUPE D'INITIATIVE FINANCIÈRE - Éléments d'intervention -

---

### COMMENTAIRES

- Les réactions entraînées par les ventes récentes de RONA et du Groupe St-Hubert l'ont clairement illustré : un grand nombre de Québécois s'identifient aux fleurons créés au Québec par des Québécois, qui sont devenus des témoignages du savoir-faire et de l'entrepreneuriat québécois.
- En raison de leur forte intégration à l'activité économique québécoise, elles ont un impact important sur la vie économique des Québécois, notamment avec les emplois qu'elles supportent par leurs activités directes et indirectes.
- On comprend ainsi que le Québec ait tout intérêt à favoriser le développement et la présence sur son territoire d'entreprises ayant leur siège social et leur centre de décision au Québec.
- Depuis une quinzaine d'années, l'économie québécoise bénéficie davantage d'acquisitions d'entreprises à l'étranger qu'elle ne subit des ventes d'entreprises à des intérêts étrangers.
- Cette tendance positive s'est poursuivie en 2017, alors que les entreprises dont le siège social est au Québec continuent d'être des prédateurs plus que des proies au niveau des transactions impliquant des entreprises étrangères.
  - Pour chaque entreprise québécoise qui se fait racheter, les entreprises québécoises en rachètent deux.
  - Le solde entre la valeur des acquisitions et des ventes des entreprises québécoises est également toujours positif.
- Depuis le début de l'année 2017, 31 acquisitions d'entreprises étrangères par des entreprises québécoises totalisant 8,3 G\$ ont été annoncées, comparativement à 16 ventes totalisant 4,2 G\$, pour un solde positif de 4,2 G\$.
- Entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> octobre 2017, 31 acquisitions d'entreprises étrangères par des entreprises québécoises totalisant 8,3 G\$ ont été annoncées, comparativement à 16 ventes totalisant 4,2 G\$, pour un solde positif de 4,2 G\$.
  - Ces données excluent certaines transactions médiatisées, notamment :
    - la vente de Canam pour 812 M\$ à American Industrial Partners, la Caisse de dépôt et placement du Québec et le Fonds de solidarité FTQ, en raison de la présence des deux sociétés québécoises dans la transaction;
    - la vente d'Uniprix à McKesson Canada, dont le siège social est à Montréal, pour laquelle la valeur n'a pas été annoncée publiquement;
    - l'acquisition de Jean Coutu par Metro pour 4,7 G\$, puisque les deux entreprises sont basées au Québec.
- La bonne performance du Québec s'est ainsi poursuivie depuis la sortie du *Plan pour que l'économie québécoise soit davantage une économie de dirigeants* en février dernier, dans lequel le gouvernement annonçait notamment :
  - la mise en place du Groupe d'initiative financière;
  - la bonification des activités de promotion des atouts du Québec afin de renforcer la présence de sièges sociaux et de centres de décision;

- l'adoption de mesures fiscales facilitant le transfert des entreprises familiales;
- un incitatif pour favoriser la présence des dirigeants sur le territoire québécois;
- la nouvelle réglementation canadienne entrée en vigueur en mai 2016 encadrant les offres publiques d'achat hostiles;
- qu'il mandate Investissement Québec afin de conseiller les entreprises voulant se protéger contre des prises de contrôle hostiles.

## **QUESTIONS POUR LES PARTICIPANTS**

- Pouvez-vous indiquer quels sont les enjeux qui selon vous représente(nt) le plus grand risque au maintien au Québec de la propriété des entreprises du Québec?
- Quel(s) geste(s) supplémentaire(s) le gouvernement pourrait poser afin de favoriser davantage le maintien au Québec de la propriété des entreprises du Québec ?
- Avez-vous des exemples d'entreprise en croissance dont les besoins de financements sont trop importants pour être répondu par l'écosystème québécois du financement et qui pourrait voir leur propriété quitter le Québec?
- Quel serait le fonctionnement idéal du groupe d'initiative financière selon vous?
- Quels sont les entreprises du Québec les plus à risque de voir leur propriété quitter le Québec au cours de la prochaine année?

GIF : Point 8

**Groupe d'intervention financière**  
**Suivi des présences de la rencontre du 20 octobre 2017**

Organisme	Personne invitée	Personne présente	Commentaires
<b>BMO Groupe financier</b>	Claude Gagnon Directeur général	Claude Gagnon Directeur général	
<b>Banque nationale</b>	Louis Vachon Président et chef de la direction	Jean Houde	
<b>Banque Laurentienne</b>	François Desjardins Président et chef de la direction		Pas de réponse
<b>Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD)</b>	Luc Ménard Chef de l'exploitation	Luc Ménard Chef de l'exploitation	
<b>Fonds de solidarité FTQ</b>	Gaétan Morin Président et chef de la direction	Normand Chouinard	
<b>Banque de développement du Canada</b>	Michael Denham Président et chef de la direction	Pierre Cléroux	
<b>Mouvement Desjardins</b>	Guy Cormier Président et chef de la direction		Pas de réponse
<b>Investissement Québec</b>	Pierre Gabriel Côté Président-directeur général	Yves Lafrance	
<b>Terallys Capital</b>	Jacques Bernier Co-fondateur et associé principal	Jacques Bernier Co-fondateur et associé principal	
<b>Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ)</b>	Michael Sabia Président-directeur général	Michael Sabia Président-directeur général	
<b>Fondation CSN</b>	Léopold Beaulieu Président-directeur général	Léopold Beaulieu Président-directeur général	Par téléphone
<b>Industrielle Alliance Groupe financier</b>	Yvon Charest Président et chef de la direction		Ne sera pas présent



## GRUPE D'INITIATIVE FINANCIÈRE

### - Renforcer la protection des fleurons québécois -

---

#### CONTEXTE

- Dans le cadre du Plan pour que l'économie québécoise soit davantage une économie de dirigeants, le gouvernement a annoncé plusieurs initiatives, notamment la mise en place du Groupe d'initiative financière (GIF) pour optimiser l'intervention du gouvernement.
  - Le GIF est coprésidé par le ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et le ministre des Finances et rassemble les principaux intervenants des milieux public, institutionnel et privé en matière de financement des entreprises au Québec.
- Le GIF a pour objectif de permettre au gouvernement de disposer en tout temps de l'expertise et de l'information nécessaires pour agir afin de prévenir les risques de déplacement du siège social d'entreprises québécoises ainsi que pour répondre aux besoins financiers des entreprises en croissance.

#### ***Renforcer la protection des fleurons québécois***

- Malgré une importante offre de financement au Québec notamment avec les fonds de capitaux de risques, les fonds fiscalisés et les outils d'intervention du gouvernement, un défi demeure concernant les financements dépassant 25 M\$ pour un même investisseur.
  - En comparaison avec les fonds américains, le Québec héberge une majorité de fonds d'investissements de petite taille, de 100 M\$ et moins.
  - Cette réalité fait en sorte que certaines entreprises québécoises doivent se tourner vers du financement étranger pour répondre aux besoins de leur croissance, ce qui réduit le contrôle québécois de ces entreprises.
- Le GIF et le comité interministériel qui y est rattaché ont notamment le mandat de conseiller le gouvernement concernant des opportunités de prise de participation dans des entreprises québécoises qui sont à risques d'être vendus à des intérêts hors Québec.
- Or, aucun processus formel n'a été mise en place depuis l'annonce du GIF à l'égard des prises de participation pour renforcer la protection des fleurons québécois.
- Ainsi, afin que le gouvernement puisse agir rapidement et de façon concertée avec ses partenaires pour renforcer la protection des fleurons québécois, il est nécessaire de prévoir un processus efficace pour des futures prises de participation ainsi que de libérer une enveloppe financière dédiée à cet objectif.

[Redacted header text]

[Redacted paragraph 1]

[Redacted paragraph 2]

[Redacted sub-paragraph 1]

[Redacted paragraph 3]

[Redacted paragraph 4]

[Redacted sub-paragraph 2]

[Redacted paragraph 5]

[Redacted line of text]

[Redacted paragraph 6]

[Redacted sub-paragraph 3]

[Redacted paragraph 7]

[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]
[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]	[Redacted]

[Redacted footer text]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

# MISE EN ŒUVRE DU GROUPE D'INITIATIVE FINANCIÈRE ET DU COMITÉ INTERMINISTÉRIEL

– Un plan pour que l'économie québécoise soit  
davantage une économie de dirigeants –

---

## ENTREPRISES OU ORGANISMES QUI POURRAIENT ÊTRE INVITÉS AU GROUPE D'INTERVENTION FINANCIÈRE

- Voici la liste proposée des membres permanents au Groupe d'intervention financière :
  - Gaétan Morin, Président et chef de la direction, Fonds de solidarité FTQ;
    - Fonds de Solidarité FTQ  
545, boulevard Crémazie Est, bureau 200  
Montréal (Québec) H2M 2W4
  - Léopold Beaulieu, PDG, Fondation;
    - 2175, boul. De Maisonneuve Est, bureau 103  
Montréal (Québec) H2K 4S3
  - Luc Ménard, Chef de l'exploitation, CRCD;
    - Capital régional et coopératif Desjardins  
2, complexe Desjardins, bur. 1717  
C.P. 760, succ. Desjardins  
Montréal (Québec) H5B 1B8
  - Guy Cormier, PDG, Mouvement Desjardins;
    - 1, complexe Desjardins  
Case postale 7, succursale Desjardins  
Montréal (Québec) H5B 1B2
  - Pierre Gabriel Côté, PDG, Investissement Québec;
    - 600, rue de La Gauchetière Ouest, bureau 1500 Montréal (Québec) H3B 4L8
  - Michael Sabia, PDG, Caisse de dépôt et placement du Québec;
    - **Édifice Jacques-Parizeau**  
**1000, place Jean-Paul-Riopelle**  
**Montréal (Québec) H2Z 2B3**
  - Louis Vachon, Président et chef de la direction, Banque Nationale Groupe Financier;
    - Banque Nationale du Canada  
600, rue De La Gauchetière Ouest,  
Montréal (Québec)  
Canada H3B 4L2
  - Yvon Charest, Président et chef de la direction, iA Groupe financier;
    - 1080, Grande Allée Ouest C.P. 1907, succursale Terminus  
Québec (Québec) G1K 7M3
  - François Desjardins, Président et chef de la direction, Banque Laurentienne;
    - 1981, ave McGill College, Montréal, Québec, H3A 3K3
  - Claude Gagnon, Directeur général, Opérations et Adjoint exécutif au Président, BMO Groupe financier, Québec;
    - 129 rue Saint-Jacques, Montréal (Québec), H2Y 1L6

- Jacques Bernier, co-fondateur et associé principal, Teralys Capital;
  - 999 Boulevard de Maisonneuve Ouest, Suite 1700, Montréal, Québec, H3A 3L4, Canada
- Michael Denham, PDG, Banque de développement du Canada;
  - 5, Place Ville Marie, bureau 400  
Montréal (Québec) H3B 5E7  
Télécopieur: 1-877-329-9232



## SUIVI DE LA MISE EN PLACE DU GROUPE D'INITIATIVE FINANCIÈRE

---

### CONTEXTE

- Dans le cadre du Plan pour que l'économie québécoise soit davantage une économie de dirigeants, le gouvernement a annoncé plusieurs initiatives, notamment la mise en place du Groupe d'initiative financière (GIF) pour optimiser l'intervention du gouvernement.
  - Le GIF sera coprésidé par la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation et le ministre des Finances.
- Le GIF a pour objectif de permettre au gouvernement de disposer en tout temps de l'expertise et de l'information nécessaires pour agir afin de prévenir les risques de déplacement du siège social d'entreprises majeures ainsi que pour répondre aux besoins financiers des entreprises en croissance.

### *Avancement de la mise en place du GIF*

- Afin d'avoir une expertise et une perspective complète en matière de financement des entreprises et des enjeux concernant la rétention des entreprises québécoises, le gouvernement a sélectionné des acteurs de tous les milieux du financement d'entreprises.
- Les lettres d'invitation officielles ont été envoyées à la fin du mois de juin aux membres sélectionnés et tous ont répondu par l'affirmative à l'invitation du gouvernement (voir la liste des membres du GIF à l'annexe 1).

### PROCHAINE ÉTAPE : PLANIFICATION DE LA PREMIÈRE RENCONTRE

- La prochaine étape consiste à organiser la première rencontre qui pourrait se dérouler à la fin du mois de septembre.
- À l'occasion de cette première rencontre, la ministre de l'Économie ou le ministre des Finances pourrait faire :
  - un bref rappel de la situation récente des ventes d'entreprises québécoises à des intérêts étrangers;
  - une présentation du Plan pour que l'économie québécoise soit davantage une économie de dirigeants.
- De plus, le fonctionnement du GIF sera présenté aux membres.
  - Le GIF prévoit deux modes de fonctionnement afin de faciliter la circulation de l'information et de favoriser une plus grande efficacité :
    1. consultations ad hoc;
      - chaque organisation membre devrait nommer un représentant qui pourrait être contacté et consulté rapidement au besoin (dirigeant de l'organisme ou autre);
      - ce mode de consultation pourrait notamment être utilisé lorsque le gouvernement doit se positionner rapidement sur une transaction potentielle;

2. rencontres formelles;
- 1 ou 2 rencontres formelles pourraient être organisées chaque année;
  - ces rencontres permettraient au gouvernement de consulter les membres du GIF sur les grandes orientations, notamment en ce qui a trait au financement des entreprises, ainsi que l'attrait et le maintien des sièges sociaux au Québec.
- Cette première rencontre sera aussi l'occasion pour les membres du GIF de donner leurs commentaires sur la situation actuelle des sièges sociaux, de proposer des moyens actions pour le gouvernement ainsi que de donner leurs commentaires sur le fonctionnement du GIF.
  - Voir une proposition d'ordre du jour de la première rencontre à l'annexe 2.

[REDACTED]

[REDACTED]

## ANNEXE 1

### Membres du Groupe d'initiative financière

---

- Voici la liste des membres du Groupe d'initiative financière :
  - Gaétan Morin, PDG, Fonds de solidarité FTQ;
  - Léopold Beaulieu, PDG, Fondation;
  - Luc Ménard, Chef de l'exploitation, CRCD;
  - Marie-Claude Boisvert, Première vice-présidente Services aux entreprises, Mouvement Desjardins;
  - Pierre Gabriel Côté, PDG, Investissement Québec;
  - Michael Sabia, PDG, Caisse de dépôt et placement du Québec;
  - Louis Vachon, Président et chef de la direction, Banque Nationale Groupe Financier;
  - Yvon Charest, Président et chef de la direction, iA Groupe financier;
  - François Desjardins, Président et chef de la direction, Banque Laurentienne;
  - Claude Gagnon, Directeur général, Opérations et Adjoint exécutif au Président, BMO Groupe financier, Québec;
  - Jacques Bernier, co-fondateur et associé principal, Teralys Capital;
  - Michael Denham, PDG, Banque de développement du Canada;
  - Pierre Hamelin, secrétaire général associé, MCE;
  - Jocelyn Dumas, sous-ministre, MESI;
  - Luc Monty, sous-ministre, MFQ.

## ANNEXE 2

### Projet d'ordre du jour de la première rencontre du Groupe d'initiative financière

---

**Lieu : À déterminer**

#### PROJET D'ORDRE DU JOUR

---

1. **Mot de bienvenue des ministres**
  
2. **Présentation du Plan pour que l'économie québécoise soit davantage une économie de dirigeants**
  - Rappel du débat public concernant la vente de grandes entreprises québécoises à des intérêts étrangers
  - Présentation des défis à relever, des principes à respecter et des nouveaux moyens d'action
  
3. **Présentation du fonctionnement du Groupe d'initiative financière**
  - 2 modes de fonctionnement
  - Officialisation du réseau de contacts pour des consultations ad hoc
  
4. **Discussion ouverte**

Recueillir les opinions des membres du Groupe concernant :

  - la situation des sièges sociaux au Québec;
  - les moyens d'action à privilégier par le gouvernement;
  - les sujets à traiter en priorité lors des prochaines rencontres.
  
5. **Varias**

## GROUPE D'INITIATIVE FINANCIÈRE – Proposition d'une deuxième rencontre –

---

### CONTEXTE

- Dans le cadre du Plan pour que l'économie québécoise soit davantage une économie de dirigeants, le gouvernement a annoncé la mise en place du Groupe d'initiatives financières (GIF) pour optimiser l'intervention du gouvernement.
  - Le GIF est coprésidé par le ministre de l'Économie et de l'Innovation et le ministre des Finances et rassemble les principaux intervenants des milieux publics, institutionnels et privés en matière de financement des entreprises au Québec.
- Une première rencontre du GIF a eu lieu le 20 octobre 2017 à Montréal (voir en annexe la liste des personnes invités à la rencontre).
  - Cette rencontre a permis de rassembler les principaux acteurs de tous les milieux du financement d'entreprises au Québec et d'ouvrir une discussion sur les enjeux et défis auxquelles sont confrontées les entreprises québécoises.

### ***Renforcer la protection des fleurons québécois***

- Le premier ministre du Québec a publiquement mandaté le 6 novembre 2018 le ministre de l'Économie et de l'Innovation d'établir un plan d'intervention pour maintenir les sièges sociaux québécois.
  - Or, aucun processus officiel n'a été mis en place concernant des prises de participation pour renforcer la protection des fleurons québécois depuis la mise en œuvre du GIF.
- Dans ce contexte, afin que le gouvernement puisse agir rapidement et de façon concertée avec ses partenaires pour assurer la protection des fleurons québécois, il est notamment envisagé :
  - de renforcer la capacité d'intervention du gouvernement par la mise en place d'un nouveau Fonds d'investissement;
  - de mettre en place un processus de veille afin de répertorier les entreprises à risque d'être vendue à des intérêts étrangers afin d'intervenir avant la perte de sièges sociaux.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

## ANNEXE

### Membres du Groupe d'initiative financière

---

- Voici la liste des personnes invitées à la première rencontre du Groupe d'initiative financière :
  - Gaétan Morin, PDG, Fonds de solidarité FTQ;
  - Léopold Beaulieu, PDG, Fondation;
  - Luc Ménard, Chef de l'exploitation, CRCD;
  - Marie-Claude Boisvert, Première vice-présidente Services aux entreprises, Mouvement Desjardins;
  - Pierre Gabriel Côté, PDG, Investissement Québec;
  - Michael Sabia, PDG, Caisse de dépôt et placement du Québec;
  - Louis Vachon, Président et chef de la direction, Banque Nationale Groupe Financier;
  - Yvon Charest, Président et chef de la direction, iA Groupe financier;
  - François Desjardins, Président et chef de la direction, Banque Laurentienne;
  - Claude Gagnon, Directeur général, Opérations et Adjoint exécutif au Président, BMO Groupe financier, Québec;
  - Jacques Bernier, co-fondateur et associé principal, Teralys Capital;
  - Michael Denham, PDG, Banque de développement du Canada.

**LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

9. Toute personne qui en fait la demande a droit d'accès aux documents d'un organisme public. Ce droit ne s'étend pas aux notes personnelles inscrites sur un document, ni aux esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature.
  
14. Un organisme public ne peut refuser l'accès à un document pour le seul motif que ce document comporte certains renseignements qu'il doit ou peut refuser de communiquer en vertu de la présente loi. Si une demande porte sur un document comportant de tels renseignements, l'organisme public peut en refuser l'accès si ces renseignements en forment la substance. Dans les autres cas, l'organisme public doit donner accès au document demandé après en avoir extrait uniquement les renseignements auxquels l'accès n'est pas autorisé.
  
20. Un organisme public peut refuser de communiquer un renseignement lorsque sa divulgation entraverait vraisemblablement une négociation en cours avec un autre organisme public dans un domaine de leur compétence.
  
22. Un organisme public peut refuser de communiquer un secret industriel qui lui appartient. Il peut également refuser de communiquer un autre renseignement industriel ou un renseignement financier, commercial, scientifique ou technique lui appartenant et dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat, de causer une perte à l'organisme ou de procurer un avantage appréciable à une autre personne. Un organisme public constitué à des fins industrielles, commerciales ou de gestion financière peut aussi refuser de communiquer un tel renseignement lorsque sa divulgation risquerait vraisemblablement de nuire de façon substantielle à sa compétitivité ou de révéler un projet d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds ou une stratégie d'emprunt, de placement, de gestion de dette ou de gestion de fonds.
  
23. Un organisme public ne peut communiquer le secret industriel d'un tiers ou un renseignement industriel, financier, commercial, scientifique, technique ou syndical de nature confidentielle fourni par un tiers et habituellement traité par un tiers de façon confidentielle, sans son consentement.
  
34. Un document du bureau d'un membre de l'Assemblée nationale ou un document produit pour le compte de ce membre par les services de l'Assemblée n'est pas accessible à moins que le membre ne le juge opportun.  
Il en est de même d'un document du cabinet du président de l'Assemblée, d'un membre de celle-ci visé dans le premier alinéa de l'article 124.1 de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1) ou d'un ministre visé dans l'article 11.5 de la Loi sur l'exécutif (chapitre E-18), ainsi que d'un document du cabinet ou du bureau d'un membre d'un organisme municipal ou scolaire.
  
37. Un organisme public peut refuser de communiquer un avis ou une recommandation faits depuis moins de dix ans, par un de ses membres, un membre de son personnel, un membre d'un autre organisme public ou un membre du personnel de cet autre organisme, dans l'exercice de leurs fonctions. Il peut également refuser

de communiquer un avis ou une recommandation qui lui ont été faits, à sa demande, depuis moins de dix ans, par un consultant ou par un conseiller sur une matière de sa compétence.

- 39.** Un organisme public peut refuser de communiquer une analyse produite à l'occasion d'une recommandation faite dans le cadre d'un processus décisionnel en cours, jusqu'à ce que la recommandation ait fait l'objet d'une décision ou, en l'absence de décision, qu'une période de cinq ans se soit écoulée depuis la date où l'analyse a été faite.
- 48.** Lorsqu'il est saisi d'une demande qui, à son avis, relève davantage de la compétence d'un autre organisme public ou qui est relative à un document produit par un autre organisme public ou pour son compte, le responsable doit, dans le délai prévu par le premier alinéa de l'article 47, indiquer au requérant le nom de l'organisme compétent et celui du responsable de l'accès aux documents de cet organisme, et lui donner les renseignements prévus par l'article 45 ou par le deuxième alinéa de l'article 46, selon le cas.  
Lorsque la demande est écrite, ces indications doivent être communiquées par écrit.

---

## AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

---

### RÉVISION

#### a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

#### QUÉBEC

Édifice Lomer-Gouin  
575 rue Saint-Amable, bureau 1.10  
Québec (Québec) G1R 2G4  
Téléphone : (418) 528-7741  
Télécopieur : (418) 529-3102

#### MONTRÉAL

Bureau 18.200  
500, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1W7  
Téléphone : (514) 873-4196  
Télécopieur : (514) 844-6170

#### b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

#### c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

### APPEL DEVANT LA COUR DU QUÉBEC

#### a) Pouvoir

L'article 147 de la loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision finale de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence.

L'appel d'une décision interlocutoire ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec s'il s'agit d'une décision interlocutoire à laquelle la décision finale ne pourra remédier.

#### b) Délais

L'article 149 prévoit que l'avis d'appel d'une décision finale doit être déposé au greffe de la Cour du Québec, dans les 30 jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission par les parties.

#### c) Procédure

Selon l'article 151 de la loi, l'avis d'appel doit être signifié aux parties et à la Commission dans les dix jours de son dépôt au greffe de la Cour du Québec.

---